



Journée d'information sur la Circulaire N° 2018-16
relative aux règles régissant l'activité et le fonctionnement
des établissements de paiement

📁 **Population** : Les banques, établissements financiers et toutes les parties concernées telles que la Poste, Telecom, SIBTEL, CMF, BVMT, ...etc

📁 **Intervenants:**

- ✓ Mr. Nabil FELFEL : Directeur Général de la Supervision Bancaire ;
- ✓ Mme. Sajiaa OUALHA : Directrice Générale du Développement et de la Surveillance des Systèmes et des Moyens de Paiement ;
- ✓ Mr. Mohamed SADRAOUI : Directeur Général Adjoint chargé de la Surveillance des Systèmes et des Moyens de Paiement ;
- ✓ Mr. Sofiane BENNOUR : Directeur de la Surveillance Générale et de la Réglementation ;
- ✓ Mr. Sami BOUALI : Directeur de la Surveillance des Systèmes et des Moyens de Paiement ;
- ✓ Mr. Kamel SAIDI : Sous-directeur de la Réglementation et de l'octroi des agréments.

📁 **Dates et lieu:** 18 juillet 2019 à l'Auditorium de la Banque Centrale de Tunisie.

∞ **Contenu du programme** ∞

8h15 - 8h45	◆ Accueil des participants
8h45 - 9h00	◆ Allocutions de bienvenue
9h00 ▶ 9h30 Sofiane Bennour	Cadre général et aspects réglementaires de la circulaire sur les établissements de paiement
9h30 ▶ 11h Sami Bouali	Les Paiements en Tunisie : Etat des lieux, Perspectives de développement, et Mission de surveillance de la BCT ◆ L'état des lieux des infrastructures de paiement en Tunisie et l'usage des moyens de paiement aujourd'hui ; ◆ Organisation, Principes de base et règles de gestion des Infrastructures des Marchés Financiers (IMF); ◆ La mission de surveillance des systèmes et des moyens de paiement <ul style="list-style-type: none"> ○ Définitions et objectifs ○ Cadre juridique : Loi 2016-35 ○ Cadre normatif (Principes fondamentaux : PFMI) ○ Critères d'assujettissement à la surveillance ○ Modalité de mise œuvre : surveillance des IMF & des moyens de paiement scripturaux ○ EP points de focalisation surveillance
11h00 ▶ 11h15	◆ Pause-café
11h15 ▶ 13h00 Kamel Saidi	◆ Procédures et conditions spécifiques d'agrément Champ d'activité des EP ◆ Dispositif de contrôle interne et gestion des risques spécifiques ◆ Règles de fonctionnement et Aspects techniques : Compte de paiement, compte de cantonnement et mécanisme d'assurance ARCP ◆ Recours aux agents de paiement : Conditions et prérequis ◆ Dispositif global de protection du consommateur ◆ Les interdictions opérationnelles et techniques ◆ Typologie des opérations de paiement et schémas des flux financiers
13h00	◆ Clôture de la journée